

AVIS n°2021-15

Réunion plénière du 14 janvier 2021

Dénomination : Dossier de présentation du nouveau périmètre du PNR d'Armorique pour le renouvellement de la charte 2024-2039.

Pièce jointe de l'avis : Présentation faite en séance.

Présentation, échnages et remarques / avis du CSRPN

- **Introduction de David Gobin (Conseil Régional)**
 - Une première présentation avait eu lieu lors du CSRPN du 13 octobre et il avait été convenu que le périmètre d'étude une fois stabilisé et argumenté vous soit présenté pour avis. Transmission rapport ADEUPA sur le périmètre et note technique complémentaire du PNRA.
 - Pour mémoire, le PNRA a été créé il y a plus de 50 ans (en 1969) sur un territoire qui comprend actuellement 44 communes.
 - La charte actuelle, document cadre d'orientation du parc, a été adoptée en 2009 et est valable jusqu'en septembre 2024. La procédure de renouvellement étant relativement longue et exigeante (procédure qui peut durer entre 3 et 4 ans), cela justifiait d'engager la procédure rapidement pour s'éviter une éventuelle perte de label.
 - La décision de renouvellement relève d'une décision du Conseil régional qui a été prise en session de décembre 2020 avec établissement d'un périmètre d'étude élargi (68 communes + Rade de Brest + Ilots du Conquet).
 - Un avis réglementaire du préfet de région sur la pertinence et la cohérence du périmètre d'étude est attendu d'ici fin juin. Avis qui s'appuiera sur un avis des instances nationales (CNPN et Fédération PNR) en raison d'une modification conséquente du périmètre actuel. Je vous ai transmis en complément l'avis du CESER qui le sujet qui peut alimenter aussi le débat.
 - C'est dans ce cadre qu'un avis complémentaire du CSRPN est attendu particulièrement sur la cohérence du périmètre d'étude proposé.
 - Pour terminer, l'avis du CESER a été transmis il y a quelques jours en compléments des documents.

-> Présertation par Jean-Jacques Barrault (PNRA):

La création du PNR est partie du secteur des Monts d'Arrée ; en référence à l'échange précédent sur la RNN du Venec.

- Tout d'abord, l'évaluation de la charte du PNRA est présentée succinctement selon 4 axes :
 1. Les patrimoines au sens large du terme
 2. Les activités humaines : agricoles, forestières, maritimes, insulaires, industrielles, etc.
 3. La culture et le patrimoine
 4. La coopération : transcrire l'esprit de partenariat, du local à l'international.
- Ensuite est présentée la justification de l'extension du périmètre :

68 communes sont proposées : 43 sur les 44 actuelles, 25 nouvelles, 2 nouveaux ilots en Mer d'Iroise, l'ensemble de la rade de Brest (limite PNMI). S'y ajoute pour une meilleure cohérence : 4 villes portes actuelles et 3 nouvelles ville-porte.

Cela peut être présentés à travers 3 enveloppes (proposées par le CESER) :

 - Le « monde de la terre » : avec pour objectifs d'inclure mieux les bassins versants Elorn et Aulne (par rapport au système rade), de mettre en cohérence les réservoirs de biodiversité, paysages,

Présentation, échnages et remarques / avis du CSRPN

corridors, de mieux cerner les problématiques des Monts d'Arrée et les relations rural/urbain, les métropoles, d'intégrer les grands projets type Geopark ;

- Le littoral : avec pour objectifs de mieux prendre en compte les systèmes littoraux et côtiers, la rade de Brest, de mieux cerner les questions de développement littoral et d'intégrer les grands projets.
- Le « monde de la mer » : avec pour objectifs de mieux articuler les îles, la mer d'Iroise, les îlots habités, de revenir à une approche où le continent prend plus de sens en lien avec l'insularité, d'impulser des valeurs « man and biosphère » Unesco, d'intégrer le réseau, de renforcer les coopérations avec le PNMI.

L'année 2021 sera l'année de réalisation de cette charte avec la structuration d'un premier projet dit martyr. Cela passe par des rencontres politiques avec les EPCI mais aussi des rencontres avec les associations et les citoyens.

- Echanges :

Max Jonin : Est désorienté par rapport aux PNR aujourd'hui. Au départ, les PNR ont été créés sur des territoires en déshérence mais qui avaient conservé de fait des paysages et des patrimoines intéressants. L'objectif était d'emmener un développement durable dans ces territoires. Aujourd'hui, les PNR qui se créent sont sur des zones très souvent urbanisées, touristiques, économiquement risquées et qui n'ont pas du tout les problèmes évoqués précédemment. L'environnement est presque résiduel. Le PNRA s'étend vers des zones qui ne correspondent pas au territoire d'avant donc cela pose question. Le PNRA à sa création allait jusqu'à l'isobathe -20.

Réponse de Jean-Jacques Barrault : Le PNMI existe et a même été un des premiers parc marin de France. Le PNMI s'occupe de toute la partie maritime et le PNRA s'occupe des parties terrestres.

La prochaine charte doit se recentrer sur la préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel. Mais la notion de développement restera très forte.

Plusieurs extensions ont été travaillées en amont mais après il a fallu faire des choix.

Bernard Clément : Est arrivé au PNRA en 1973. A participé en tant que membre du CNPN a des expertises sur d'autres PNR et le système a effectivement évolué. Les PNR ne sont plus strictement des réservoirs de biodiversité.

Dans la première étude, une partie sur les montagnes noires avait été intégrée à la démarche. Le massif de Quintin dans les Côtes d'Armor mériterait aussi le classement en PNR. Il serait intéressant de proposer cela à l'Assemblée régionale. Ce secteur est encore un plus grand château d'eau pour la Bretagne que les Monts d'Arrée.

Yann Février : Le Kreiz Breiz mérite en effet un outil global de protection et reste un cœur de biodiversité majeur avec des zones rurales préservées.

Lionel Picard : Un PNR Kreiz Breizh c'est cohérent un peu comme en Auvergne avec les oppositions et complémentarité PNR Volcans d'Auvergne (très touristique) et Livradois Forez (très rural).

Réponse de Jean-Jacques Barrault : Depuis 6 ans au PNRA, il est certain que les grandes initiatives sont lancées sur le patrimoine : LIFE, Interreg ; et qui permettent d'apporter des financements. Ainsi le recentrage est déjà à l'œuvre sans oublier pour autant les autres dimensions. Les questions sont posées sur l'évolution de l'agriculture au sein du Parc.

Lionel Picard : La superposition des dispositifs n'est pas forcément problématique si les missions sont partagées et réparties.

Sylvie Magnanon : S'interroge sur la façon de procéder car les documents ont été reçus tardivement.

David Gobin : L'avis du CSRPN n'est pas un avis réglementaire formel mais le Préfet doit donner un avis. De ce fait, il est intéressant que le Préfet puisse s'appuyer sur l'avis du CSRPN.

Max Jonin : Mais est-ce que ça veut dire que demain si c'est validé par le Préfet, ce périmètre devient le nouveau périmètre validé.

Présentation, échnages et remarques / avis du CSRPN

David Gobin : Non. C'est une étape de préparation du projet. Ensuite les communes à l'intérieur de ce périmètre devront adhérer au Parc.

Jean-Jacques Barrault : D'abord on détermine un périmètre d'étude qui ne présume pas du périmètre futur du Parc. Notre travail au quotidien est de démontrer la plus-value du Parc.

Bernard Clément : Notre rôle est d'accepté au non la cohérence du projet. Est-ce que ce sont les communes en propre qui délibèrent ou les EPCI ?

Jean-Jacques Barrault : C'est une délibération par commune et ensuite il y a des délibérations par EPCI pour son appartenance aux Parcs pour les communes adhérentes.

David Gobin : Toutes les collectivités sont amenées à délibérer pour adhérer à la charte et entrer dans le syndicat mixte.

Sylvie Magnanon : Le périmètre est cohérent en regard des enjeux présentés, mais cela ne va pas être simple vu les croisements qui opèrent sur ce territoire.

Jean-Jacques Barrault : Pour compléter sur la méthode, effectivement nous avons un territoire composite, ne serait-ce qu'en termes de paysages. De ce fait, la méthode va nécessiter des approches thématiques, systémiques, par territoire particulier, et aussi des approches beaucoup plus territoriales. Par ailleurs, en termes de gouvernance, il va falloir peut-être se poser la question de l'évolution de la gouvernance, notamment pour faire entrer les associations.

➔ **Conclusion** : Bernard propose un avis favorable car il existe une certaine cohérence dans ce périmètre. Il faut noter qu'il y a d'autres espaces dans le centre Bretagne qui mériteraient un projet de PNR : sur l'Est des Montagnes noires et le massif de Quintin. Cela serait à proposer à l'Assemblée régionale.

1 abstention (car n'a pas suivi), 0 contre : **Avis Favorable.**

Fait le 14 janvier 2021,

Signature : Bernard Clément, vice président du CSRPN.